

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/.....¹⁶⁰/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/008/AN
DU 1^{ER} JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

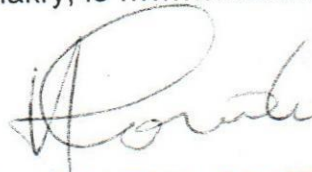
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/008/AN du 1^{er} juin 2016, portant autorisation de ratification de l'Annexe n°12 à la Convention de Concession Minière pour la production de Bauxite et d'Alumine de DIAN-DIAN du 21 juillet 2001 entre la République de Guinée et la Société United Company RUSAL – Trading House (anciennement dénommée Rousski Alumini Management).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 JUIN 2016



Prof. ALPHA CONDE